

EVALUATION

QUELLE EST LA SITUATION DES DIPLÔMÉS BPJEPS EN SORTIE DE FORMATION ?

 **CARIFOREF**
Pays de la Loire

 **Région
PAYS
de la
LOIRE**

Cariforef Pays de la Loire – Juin 2020



Juin 2020

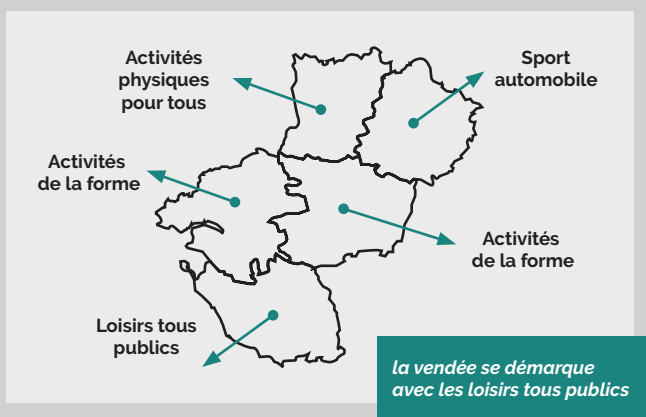
Sommaire

1. En bref
2. Quels sont les « marqueurs » des profils des entrants en formation BPJEPS ?
3. La formation BPJEPS est-elle un gage d'insertion ?
4. Quels sont les conditions des emplois proposés aux sortants de formation BPJEPS ?
5. Dans quelle mesure les BPJEPS exercent-ils une activité secondaire en plus de leur activité principale ?
6. Y a-t-il un lien entre la formation et l'emploi occupé six mois plus tard ?
7. Les diplômés BPJEPS sont-ils satisfaits de leur situation professionnelle ?
8. Un peu de méthode

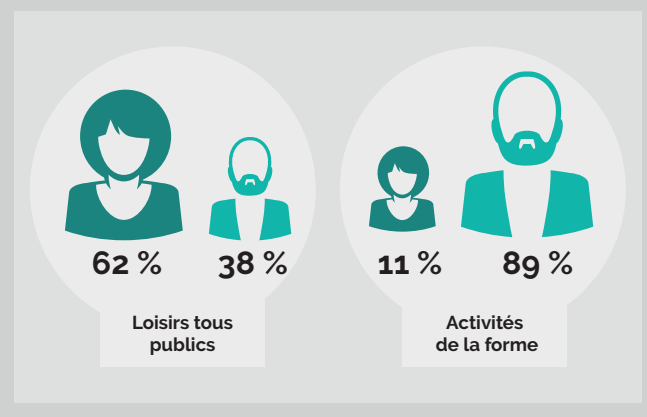
Quelle est la situation des diplômés de BPJEPS en sortie de formation ?

Ce qu'il faut retenir

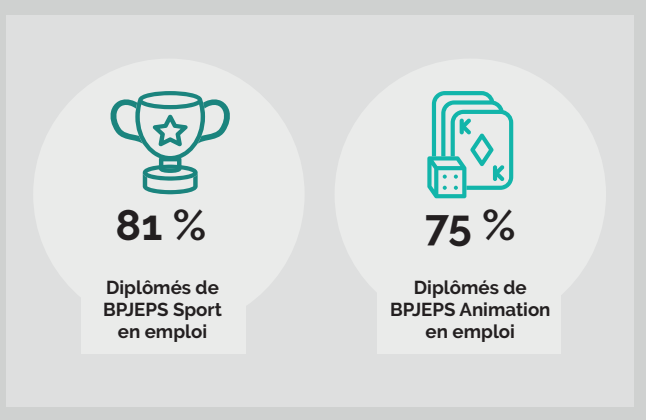
► Une répartition des spécialités selon les départements



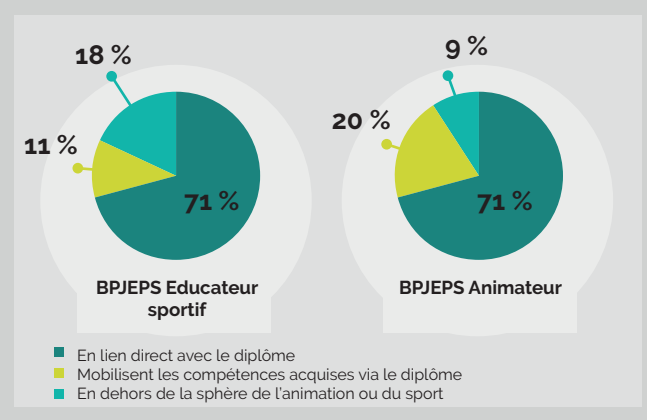
► Des animatrices (♀) et des sportifs (♂)



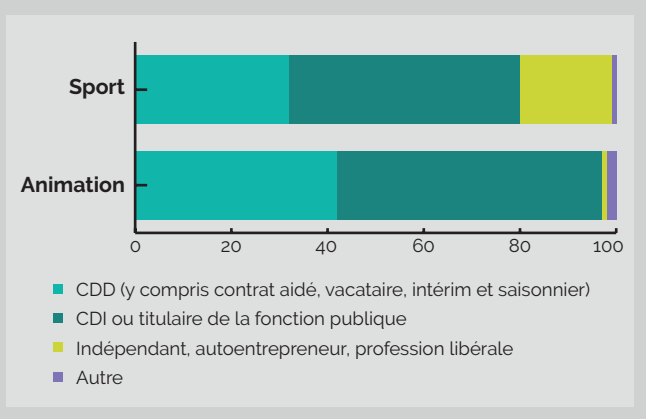
► Une très bonne insertion sur le marché du travail !



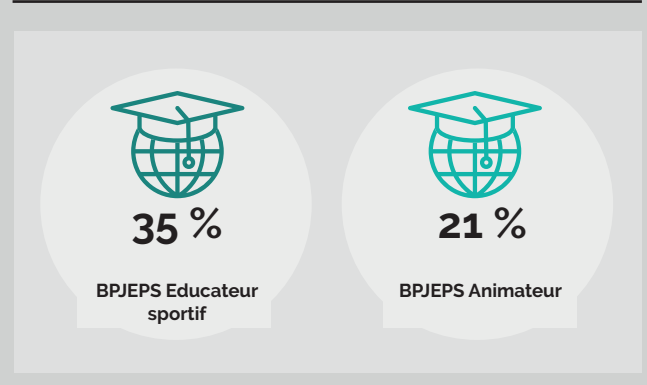
► Un métier très souvent en lien avec la formation



► Une part d'indépendants importante dans le champ du sport



► Une activité secondaire en parallèle de l'emploi principal pour un tiers des diplômés



En bref

Avant d'entrer en formation, près de la moitié des entrants sont en emploi - avec une expérience pouvant être assez longue - quand moins d'un tiers est demandeur d'emploi. Ils possèdent souvent un niveau baccalauréat, soit un diplôme de même niveau que celui visé et s'engage donc dans cette voie pour se spécialiser et se professionnaliser. Les hommes s'orientent toujours majoritairement vers le sport, plus spécifiquement les « activités physiques pour tous » et les femmes vers l'animation.

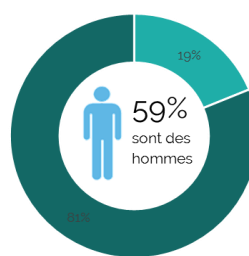
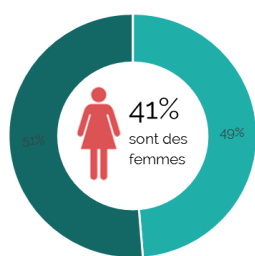
Comme les années précédentes, près de 8 diplômés sur 10 déclarent être en emploi rémunéré au moment de l'enquête avec un petit avantage pour le sport sur l'animation. L'accès à la certification semble donc être un gage d'insertion professionnelle pour les diplômés BPJEPS avec de surcroît un accès plutôt rapide à un emploi. Parallèlement, beaucoup des anciens formés BPJEPS restent sur le territoire ligérien, ce qui semble montrer une certaine fidélisation de l'appareil de formation.

L'embauche sur des contrats durables et en apparence plus « stables », mais moins bien rémunérés, est plus présent dans le champ de l'animation que dans celui du sport. D'une part, dans ce dernier domaine, nombre d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs sportifs, moniteurs de sport et professeurs se tournent de plus en plus vers le statut d'« indépendant, auto-entrepreneur ou encore profession libérale ». D'autre part, le recours aux CDD (ainsi que le temps partiel) peut parfois y être un peu plus élevé même s'il est à noter que la durée moyenne des CDD tous champs confondus est de 9 mois et peut aller jusqu'à 16 mois dans les « activités de sports collectifs ».

Sur l'ensemble des anciens stagiaires diplômés sortis de formation depuis six mois et en emploi rémunéré, près d'un tiers déclare exercer une activité secondaire en parallèle de leur emploi principal, chiffre qui tend à progresser, particulièrement dans le domaine du sport. Pour ces activités secondaires, le lien avec le diplôme est plus marqué pour le sport que pour l'animation.

De manière plus générale, le lien direct entre la formation suivie et l'emploi exercé est réel pour sept anciens stagiaires sur dix, confirmant au passage une réelle continuité entre formation et profession exercée.

Enfin, interrogés sur leur satisfaction quant à leur situation professionnelle six mois plus tard, les anciens diplômés se disent très majoritairement satisfaits excepté peut-être sur la question de la rémunération.



■ Animateur

■ Educateur sportif

▲ + 3 ans

Un âge médian un peu plus élevé comparé à la précédente enquête (2018) : BPJEPS Animateur (30 ans), BPJEPS Educateur sportif (27 ans)

▼ - 5 pts

31% des diplômés sont des BPJEPS Animateur soit une baisse par rapport à 2018 qui contraste avec une hausse de la part des BPJEPS Educateur sportif

Quelles sont les mentions les plus représentées ?

Education à l'environnement vers un développement durable

Activités de la forme

Animation culturelle

Activités sports collectifs

Basket-ball

Activités nautiques

Activités équestres

Activités aquatiques et de la natation

Loisirs tous publics

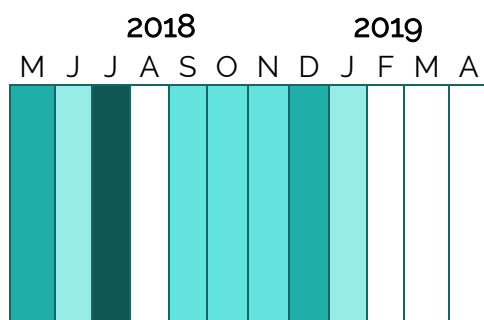
Activités physiques pour tous

Animation sociale

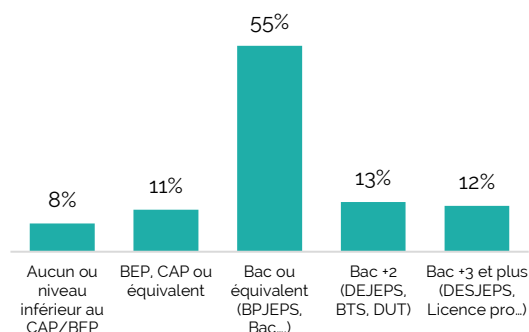
Activités gymniques, de la forme et de la force

Sport automobile

Date d'obtention du diplôme



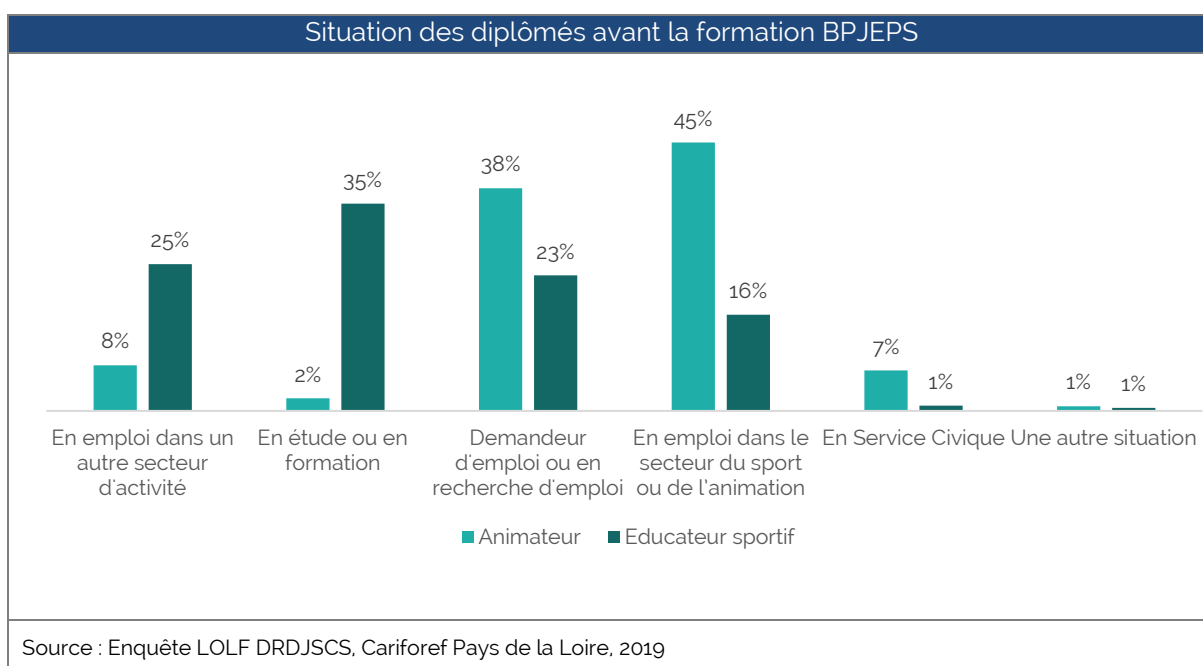
Niveau de diplôme avant formation



2. Quels sont les « marqueurs » des profils des entrants en formation BPJEPS ?

Lorsqu'ils entrent dans une formation BPJEPS, la moitié des stagiaires ligériens 2018-2019 possèdent déjà un diplôme de niveau baccalauréat (55%). Ils sont donc assez nombreux à détenir un diplôme de même niveau que celui visé et s'engage donc dans cette voie pour se spécialiser et se professionnaliser dans ce champ. Près de la moitié des entrants en formation BPJEPS étaient déjà en situation d'emploi quand moins d'un tiers (27%) sont demandeurs d'emploi. Les entrants en BPJEPS Animation sont plus souvent en emploi (45%) ou

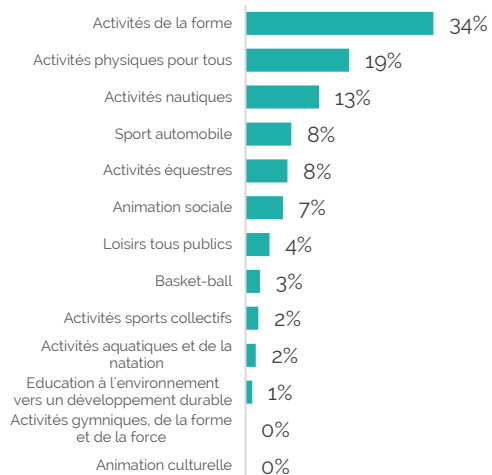
demandeurs d'emploi (38%) avant d'entrer en formation comparé aux BPJEPS Educateur sportif davantage en poursuite de formation (35%). Pour les animateurs, l'expérience professionnelle acquise est assez longue (2 ans) et se situe très fréquemment dans leur champ (45%) et ce beaucoup plus que pour les éducateurs sportifs (16%). A l'inverse, lorsque ces derniers ont un emploi avant d'entrer en formation BPJEPS, c'est plus souvent dans d'autres secteurs d'activité (25% contre 8%).



Les animateurs étant plus souvent en emploi avant d'entrer en formation, il est assez logique de retrouver deux tiers des entrants avec un BAFA ou BAFD parmi ceux possédant déjà un diplôme dans le champ du sport et de l'animation. On peut noter également une part de personnes issue d'un secteur autre que le sport et l'animation (58%), entrer en BPJEPS, plutôt vers la spécialité Educateur sportif et les mentions « activités de la forme » (34%) ou « activités physiques pour tous » (19%).

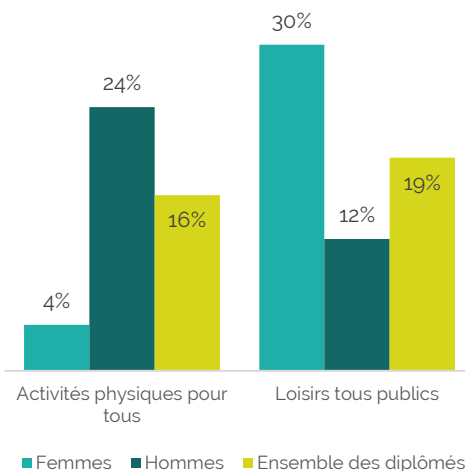
Enfin, on observe plus de femmes qui entrent dans une formation en animation et plus d'hommes dans les formations du sport. Cette répartition bouge assez peu chaque année d'enquête. Deux exemples illustrent bien cette « inertie », d'une part la mention « activités physiques pour tous » en sport pour lequel un quart des hommes est entré en formation contre seulement 4% des femmes et d'autre part la mention « loisirs tous publics » en animation avec près d'un tiers de femmes contre 12% des hommes.

Les mentions BPJEPS ciblées par les entrants hors champ animation et sport



Source : Enquête LOLF DRDJSCS, Cariforef Pays de la Loire, 2019

Répartition « activités physiques pour tous » et « loisirs tous publics » par sexe

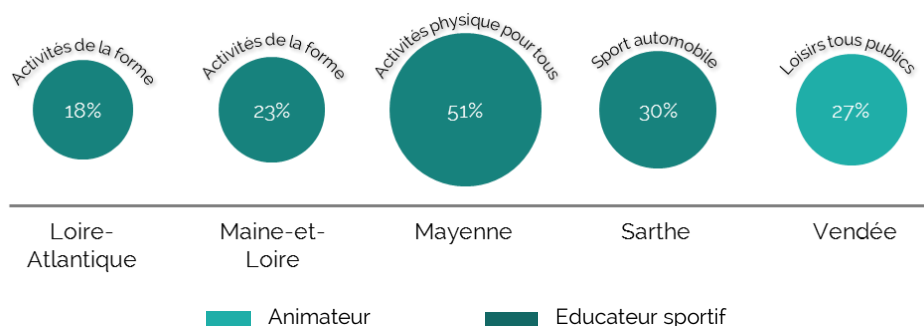


Source : Enquête LOLF DRDJSCS, Cariforef Pays de la Loire, 2019

Lorsqu'ils entrent en formation, les stagiaires BPJEPS le font majoritairement dans des établissements se situant en Loire-Atlantique et Maine et Loire. Le premier département reste toutefois extrêmement sollicité du fait probablement du nombre très élevé d'équipements sportifs (28% des équipements régionaux¹) sur ce territoire. Les spécialités ou mentions de formation les plus sollicitées peuvent varier selon les territoires mais il ressort tout de même que les « activités de la forme » représente une part importante des futurs diplômés avec un tiers

des entrants BPJEPS. Par département, on constate cependant que la mention « activités physiques pour tous » est très présente en Mayenne tandis qu'en Sarthe c'est plutôt le « sport automobile » qui domine, probablement en lien avec l'effet 24 Heures du Mans. La Vendée, plus axée sur le nautisme et les loisirs, penche plutôt du côté de l'animation avec la mention « loisirs tous publics » et une part plus importante de stagiaires BPJEPS animateur (38%) comparé à l'ensemble de la région (31%).

Mention la plus représentée en fonction du département de formation



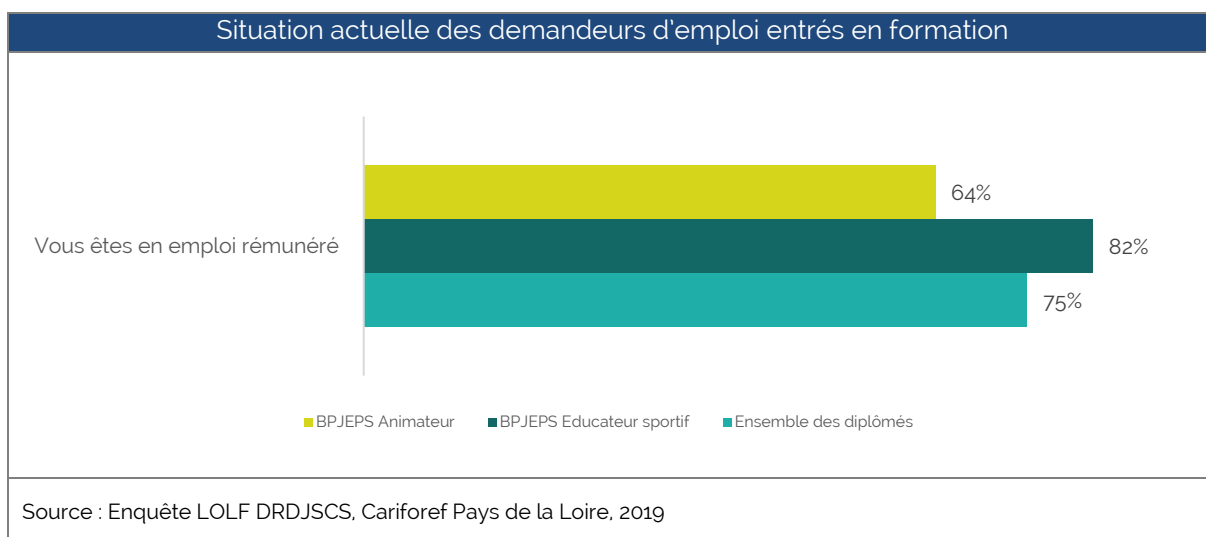
Source : Enquête LOLF DRDJSCS, Cariforef Pays de la Loire, 2019

¹ Source : DRDJSCS, Ministère des Sports, recensement des équipements sportifs, janvier 2018

3. La formation BPJEPS est-elle un gage d'insertion ?

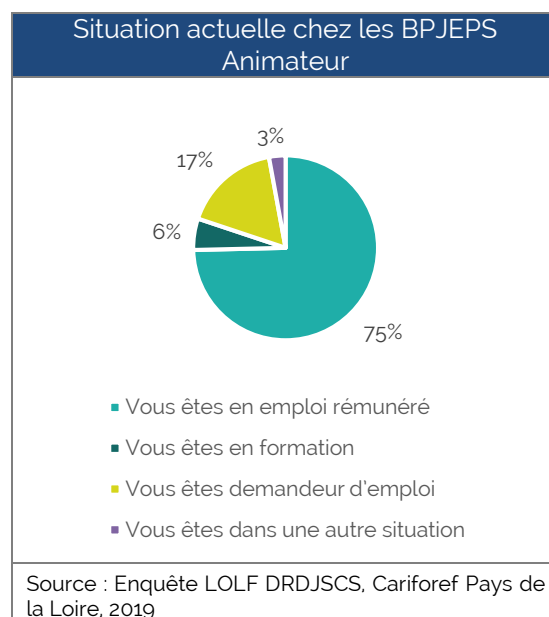
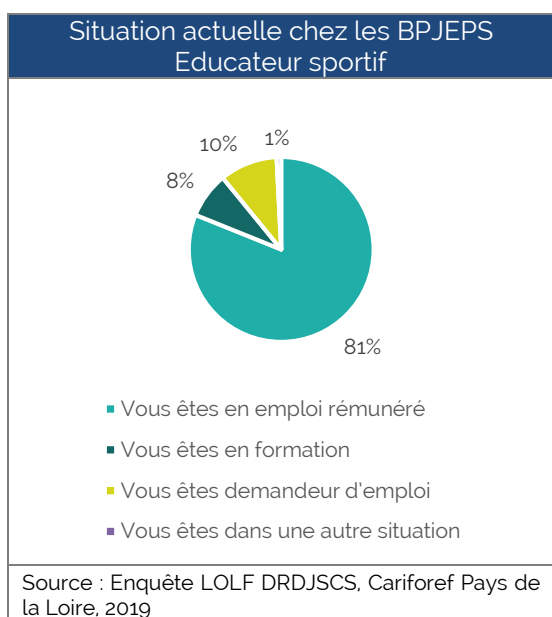
Pour les entrants qui étaient demandeurs d'emploi à l'entrée en BPJEPS (27%), l'accès à la certification semble être un gage d'insertion puisque trois quarts d'entre eux ont un emploi six mois plus tard. Un chiffre qui grimpe même à 82% pour les BPJEPS

Educateur sportif. Les activités sportives sont davantage sollicitées dans la région Pays de la Loire, l'animation se positionne cependant à un niveau significatif avec un taux d'emploi de 64%.



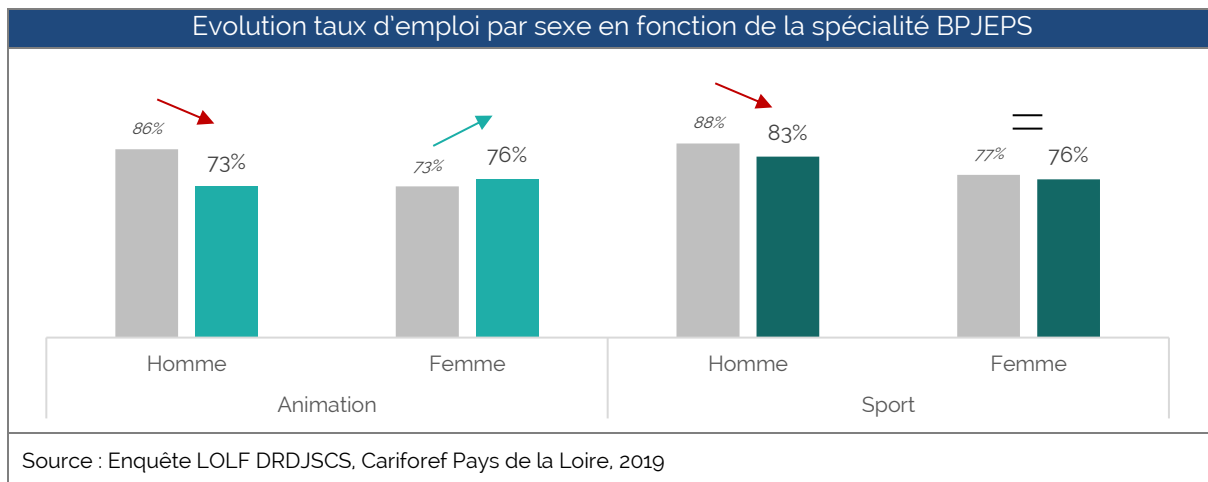
Comme les années précédentes, près de 8 diplômés sur 10 déclarent être en emploi rémunéré au moment de l'enquête. Le taux de demandeurs d'emploi reste logiquement assez faible (12%) même s'il peut exister des écarts sur chaque spécialité. L'insertion professionnelle élevée l'est un peu plus pour les BPJEPS Educateur sportif (81%) que pour

les BPJEPS Animateur (75%). Pour ce dernier, l'accès à l'emploi tend à baisser si on compare aux dernières enquêtes menées et concomitamment le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi augmente jusqu'à 17% pour les BPJEPS Animateur contre seulement 10% pour les BPJEPS Educateur sportif.



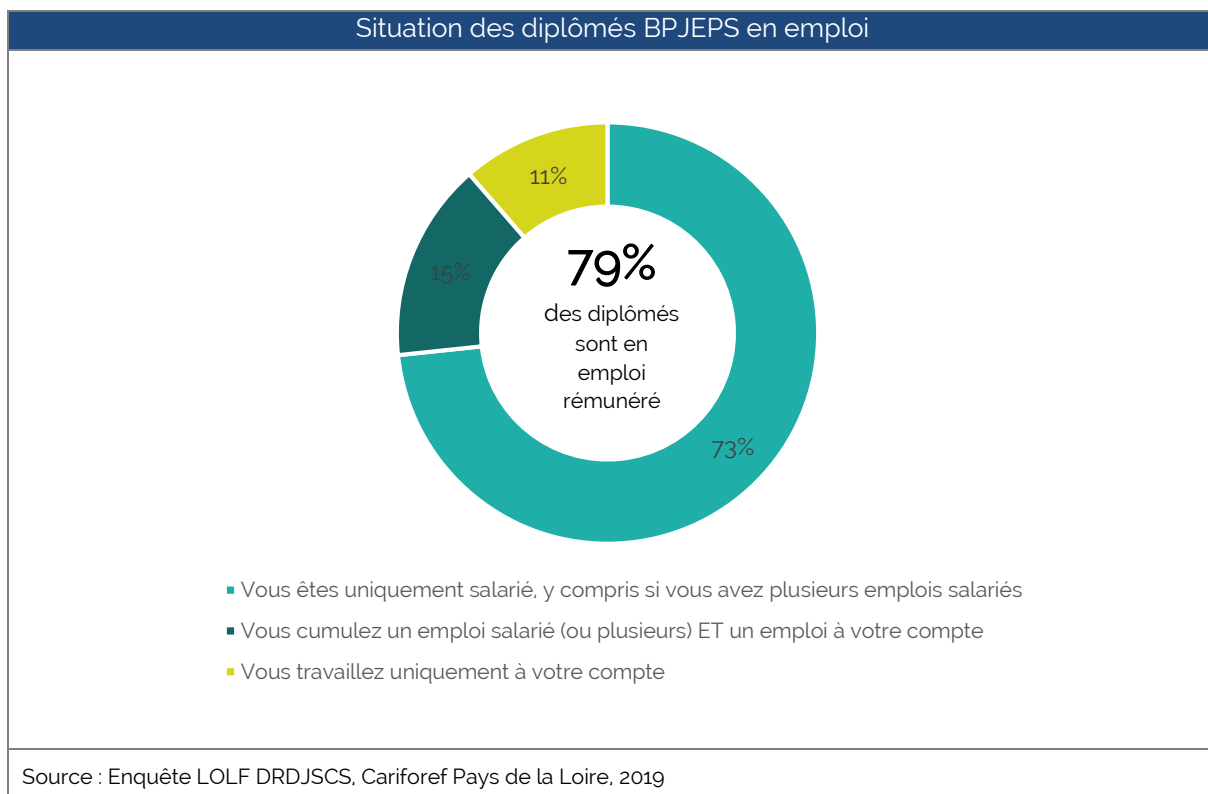
On notera enfin qu'un certain nombre de stagiaires poursuivent en formation que ce soit dans le sport ou l'animation. En effet, pour ces derniers, la part des diplômés en poursuite d'études a doublé depuis la

dernière enquête menée en 2018, passant de 3% à 6%. Les motivations de la poursuite en formation peuvent être de se spécialiser ou d'acquérir un niveau supérieur à celui acquis précédemment.



Par sexe, l'insertion professionnelle bien que satisfaisante laisse apparaître une évolution 2018-2019 plus favorable pour les femmes que pour les hommes. En effet, qu'il s'agisse de l'animation ou du sport, le taux d'insertion

en emploi tend à baisser pour les hommes (-13 points en animation et -5 points en sport) quand il augmente (+3 points en animation) ou reste stable (+/- 1 pt en sport) pour les femmes.



Les entrants les plus diplômés (bac+ 3) bénéficient du plus haut taux d'insertion mais les CAP s'insèrent quasiment aussi bien avec un taux supérieur à 80%. Parmi l'ensemble des stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation (79 %), plus de la moitié déclare avoir son premier emploi depuis l'obtention du diplôme (58%), une situation plutôt stable depuis 2018. Il faut ajouter également que près de trois quarts des diplômés en emploi rénuméré ont un statut salarié (73%). Parmi les postes les plus sollicités, on retrouve « Educateur sportif » (39%), d' « Autres postes en sport ou animation » (23%) et des emplois hors champ, signe que les diplômés BPJEPS n'hésitent pas

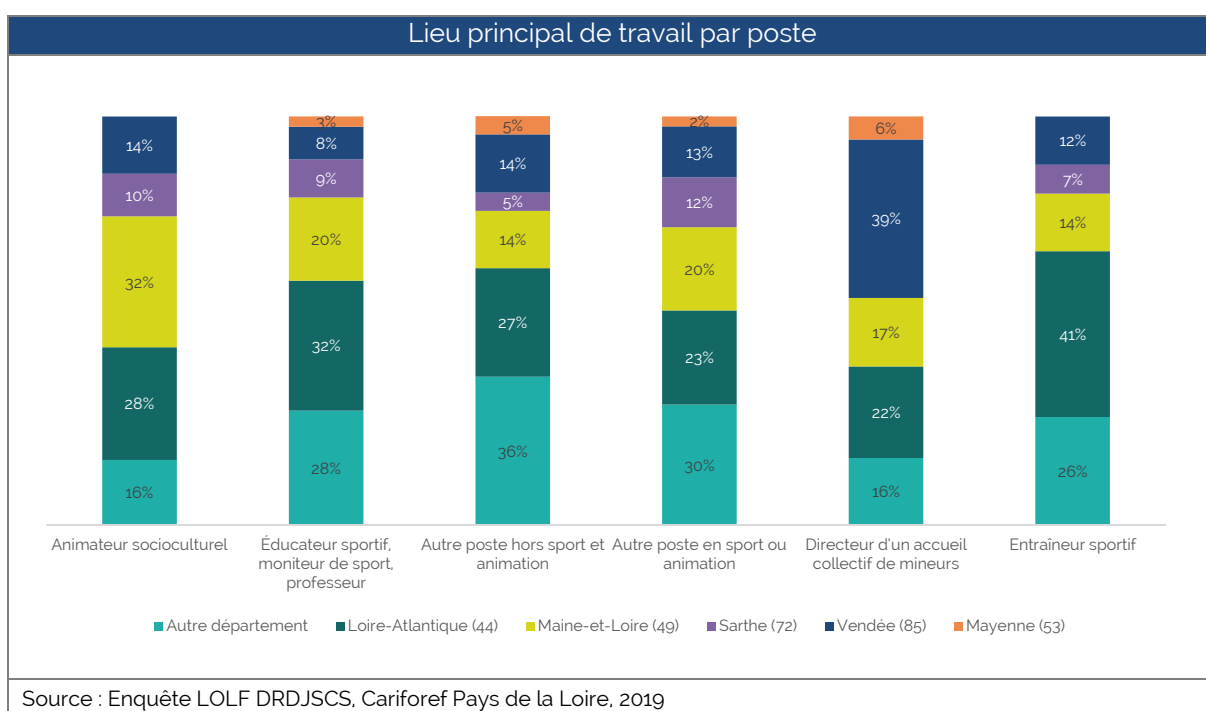
à sortir de leur domaine pour s'insérer par choix ou contrainte sur le marché de l'emploi. Enfin, près de huit diplômés sur dix résident actuellement dans le même département que celui dans lequel ils habitaient avant de rentrer en formation BPJEPS. Par ailleurs, nombre de ceux qui décident de quitter leur département d'origine restent généralement dans la région. Finalement, une faible part (< 5%) est sortie de la région. Le constat d'une faible mobilité se retrouve également dans les déplacements. L'appareil de formation ligérien fidélise donc beaucoup de ses formés qui restent sur le territoire et ce de manière plus marquée que dans d'autres régions (ex : Ile-de-France, Nord-Est²).

² Source : Insee, RP 1975-2012 – Traitements du bureau de l'Observation des territoires

4. Quels sont les conditions des emplois proposés aux sortants de formation BPJEPS ?

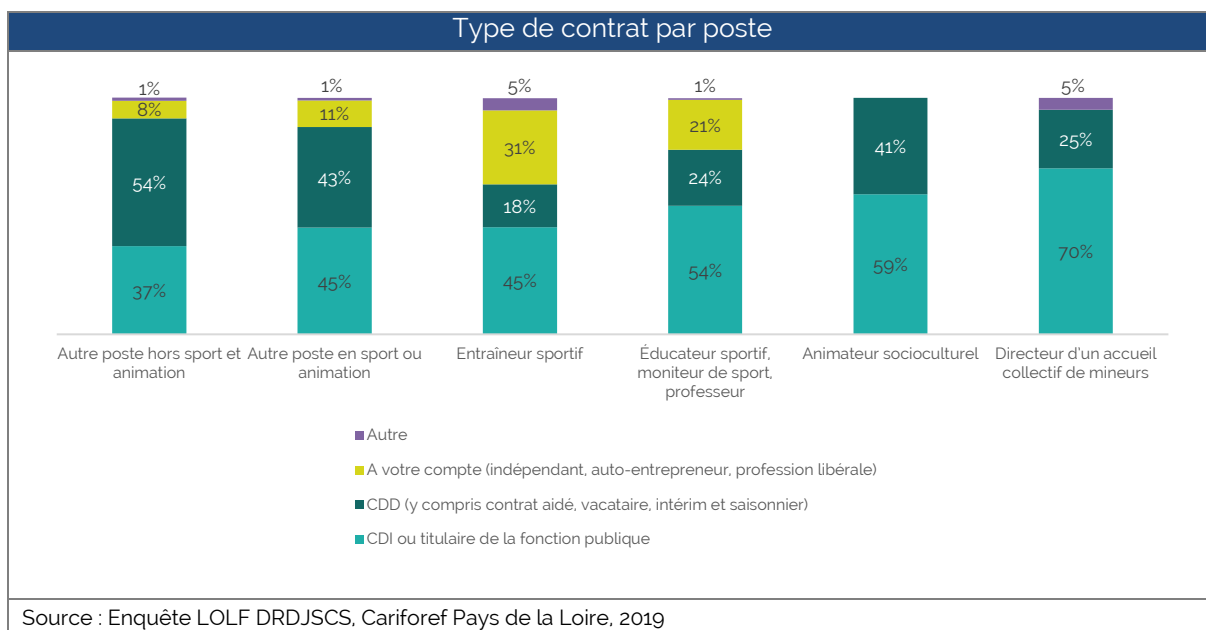
Le lieu de travail des diplômés BPJEPS à la suite de l'obtention de leur diplôme fait apparaître des disparités selon la spécialité (sport ou animation) mais également selon l'emploi occupé (animateur socio-culturel ou éducateur sportif). Ainsi, selon qu'ils exercent dans tel domaine et tel emploi, les BPJEPS se concentrent plus ou moins dans tel ou tel département. Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple des « directeurs d'un accueil collectif de mineurs », pour lesquels on retrouve la part la plus représentative en

Vendée (39%) avec un chiffre deux voire trois fois supérieur aux autres départements. Un autre exemple peut-être avec le département du Maine-et-Loire qui recense une part importante d'animateurs socio-culturels (32%). De manière générale, les postes dans le champ du sport sont assez nombreux, notamment en Loire-Atlantique. Il est également à souligner des pics d'embauche dans certaines zones pour l'animation principalement en Vendée.



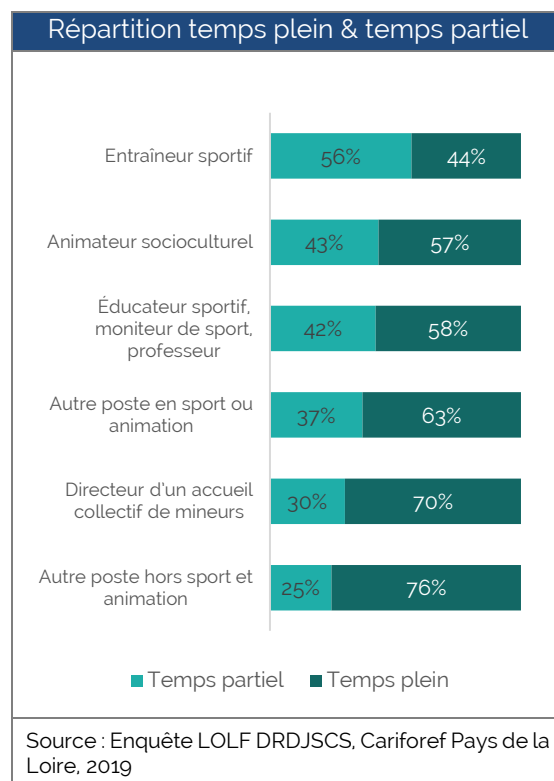
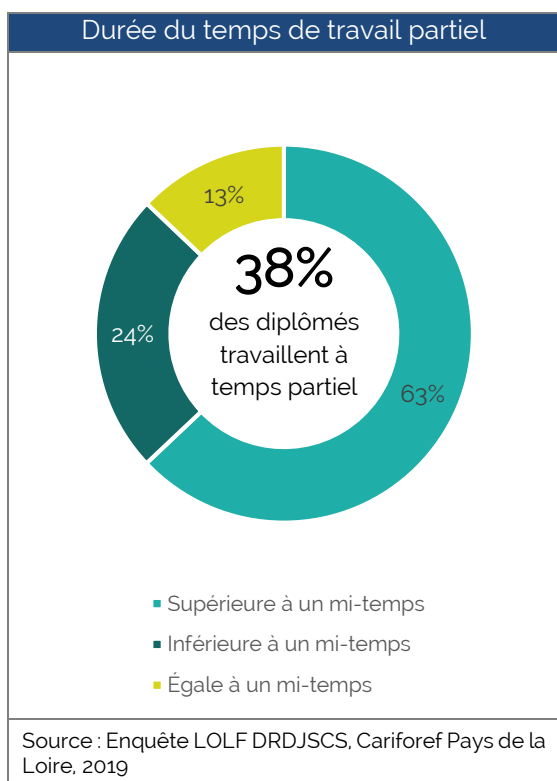
Si un ancien diplômé sur deux est en CDI six mois après sa sortie de formation, des différences existent entre sport et animation. Ainsi, le recours au CDI est majoritaire dans l'animation que ce soit pour les animateurs socio-culturels (59%) et encore plus pour les directeurs d'un accueil collectif de mineurs (70%). L'embauche sur des contrats durables et en apparence plus « stables » est plus présente dans ce champ comparé au sport. Dans ce domaine, d'une part, nombre d'éducateurs sportifs (21%) ou d'entraîneurs sportifs, moniteurs de sport et professeurs

(31%) se tournent de plus en plus vers le statut d' « indépendant, auto-entrepreneur ou encore profession libérale ». Et d'autre part, le recours aux CDD peut parfois être assez élevé, notamment pour les postes hors champ sport et animation (54% vs 37%). Toutefois, il est à noter que la durée moyenne des CDD est de 9 mois tous champs confondus, allant même jusqu'à 16 dans les « activités de sports collectifs ». Ainsi, s'il y a un CDD, il semble plutôt durable soit supérieur à 6 mois.



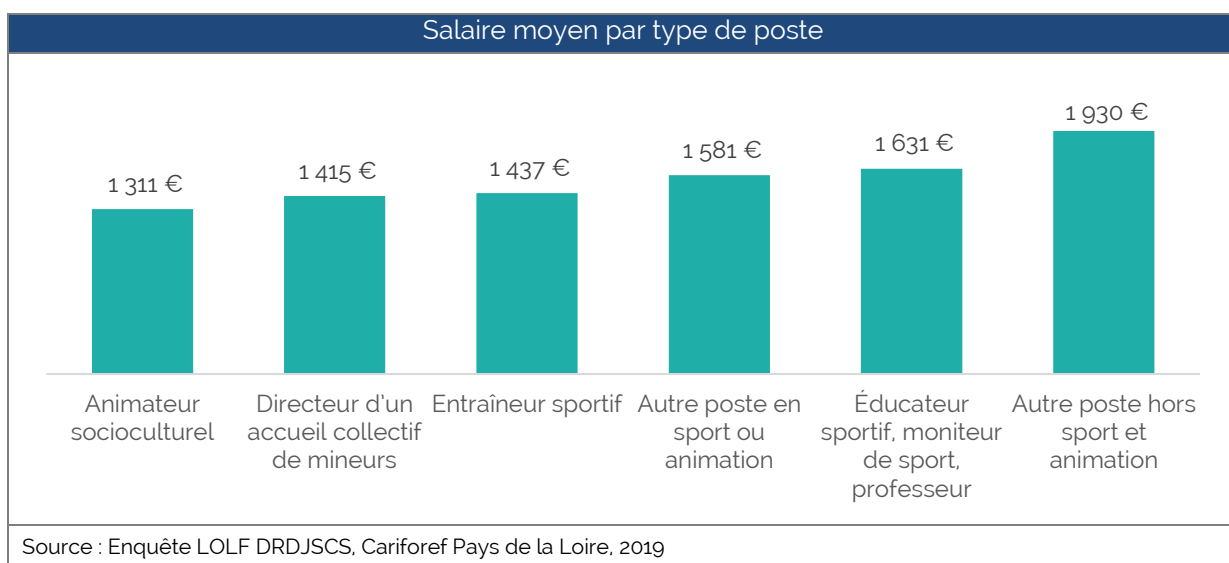
Concernant le temps de travail, six diplômés sur dix sont à temps plein (62%). Parmi les 38% qui déclarent être à temps partiel, près de deux tiers d'entre eux le sont sur une durée supérieure à un mi-temps. Le recours au temps partiel est plus fréquent dans les

emplois du sport : « entraîneur sportif » (56%), « éducateur sportif, moniteur de sport, professeur » (42%). Pour les anciens diplômés ayant opté pour un emploi hors du champ du sport et de l'animation, la part du temps partiel est la plus faible (25%).



Le type d'employeur varie selon le domaine voire la spécialité choisie. Près de la moitié des BPJEPS Educateur sportif travaille dans une entreprise privée (45%) quand plus des trois quarts des BPJEPS Animateur se concentrent chez deux types d'employeurs, d'un côté les collectivités territoriales (42%) et de l'autre les associations (42%). Ainsi, deux tiers des animateurs socio-culturels travaillent dans une association et 6 directeurs sur 10 d'un accueil collectif de mineurs dans une collectivité territoriale. Pour le sport, les éducateurs sportifs travaillent principalement dans une entreprise privée (41%). Enfin, pour les anciens diplômés qui travaillent hors du champ sport et animation, ils le font également très souvent dans une entreprise privée et dans une proportion même plus élevée (62%) que dans le champ du sport. Enfin, pour les anciens diplômés BPJEPS en CDI à temps plein (35h hebdomadaire) au moment de l'enquête, le salaire moyen est de 1 586 € net mensuel.

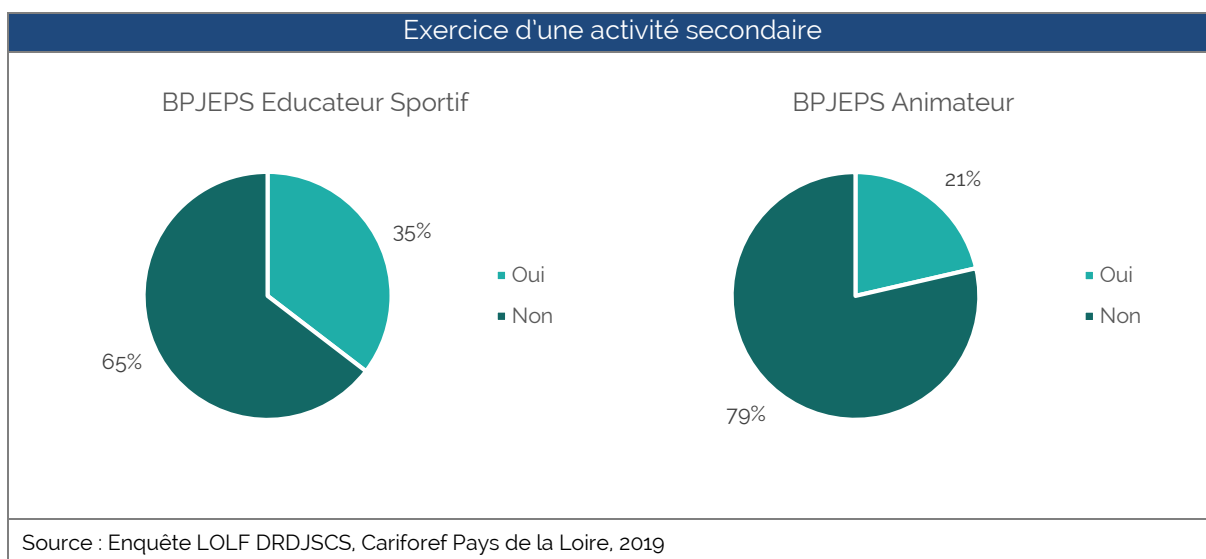
Derrière cette moyenne, des disparités peuvent exister entre sport et animation en lien avec l'employeur, le type de contrat ou les conditions de l'emploi. Les mentions liées à l'animation se positionnent en-dessous du seuil tandis que les mentions liées au sport sont situées au-dessus en particulier le « basket-ball » (2 195 €) et le « sport automobile » (1 901€). C'est également le cas des « activités de la forme » (1 793€) qui représentent une part importante parmi les diplômés interrogés, notamment en Loire Atlantique et le Maine-et-Loire. Ceux qui optent pour un poste hors du champ du sport et de l'animation (moins de 5% de l'ensemble des personnes en CDI à temps plein au moment de l'enquête) touchent un salaire nettement supérieur proche de 2 000 €, soit un écart d'environ 300 € par rapport au salaire le plus élevé du champ du sport et animation. Cet écart est-il définitif ou comblé partiellement ou totalement par d'autres activités secondaires ?



5. Dans quelle mesure les BPJEPS exercent-ils une activité secondaire en plus de leur activité principale ?

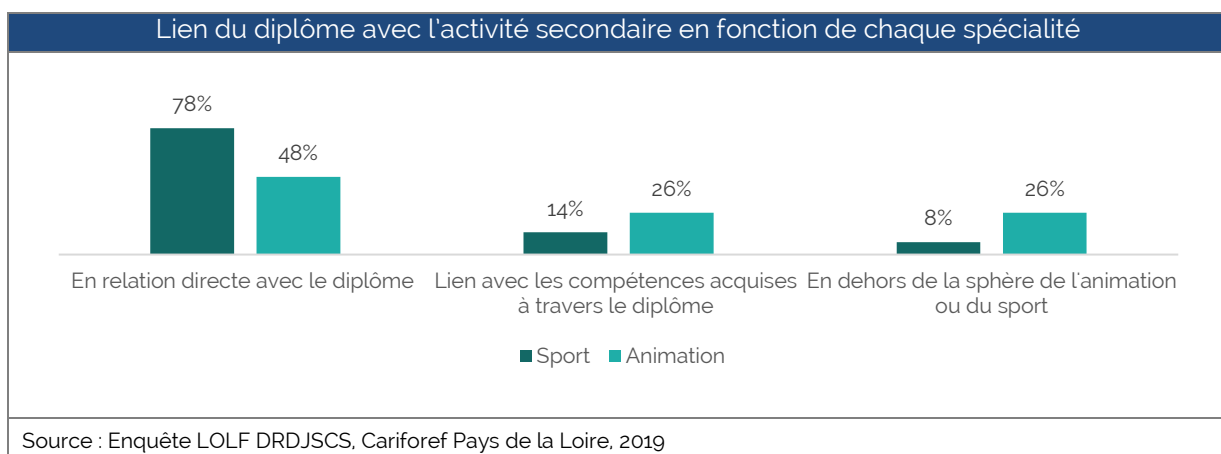
Sur l'ensemble des anciens stagiaires diplômés sortis de formation depuis six mois et en emploi rémunéré, près d'un tiers (31%) déclare exercer une activité secondaire en parallèle de leur emploi principal. Ce chiffre a tendance à progresser, particulièrement dans le domaine du sport (35 % pour 21% en animation).

La part plus importante d'indépendants voire de CDD et aussi de temps partiel dans ce champ est probablement un facteur explicatif de l'écart observé avec l'animation où le CDI est majoritaire. Les conditions de ces emplois jouent probablement aussi un rôle dans cet écart.



Cette activité secondaire est-elle en lien avec le diplôme comme pour la plupart des emplois principaux ? Si chez les BPJEPS Educateur sportif, on retrouve des échelles de grandeur similaires avec un taux de 78% (contre 71% pour l'emploi principal), on observe un lien moins marqué chez les BPJEPS Animateur avec un taux nettement

inférieur à la moyenne (48%). Si un quart d'entre eux (26%) estime que cette activité reste néanmoins en connexion avec les compétences acquises à travers le diplôme, un autre quart déclare exercer cette activité en-dehors de la sphère sport et animation (26%).

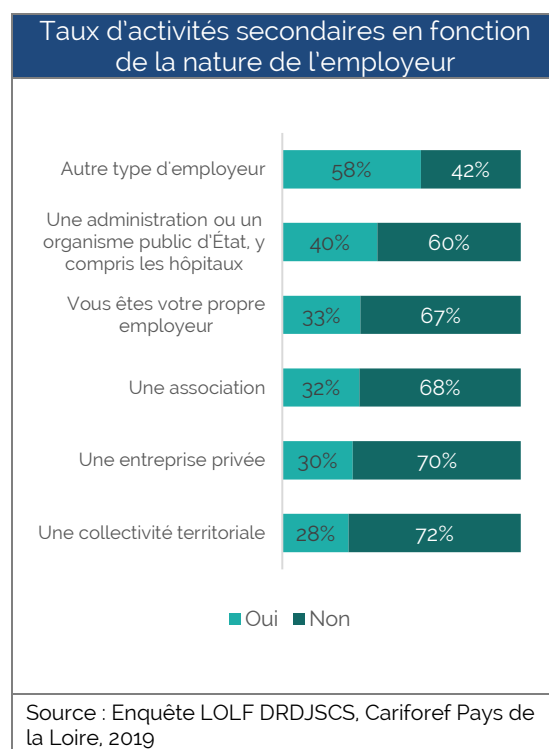
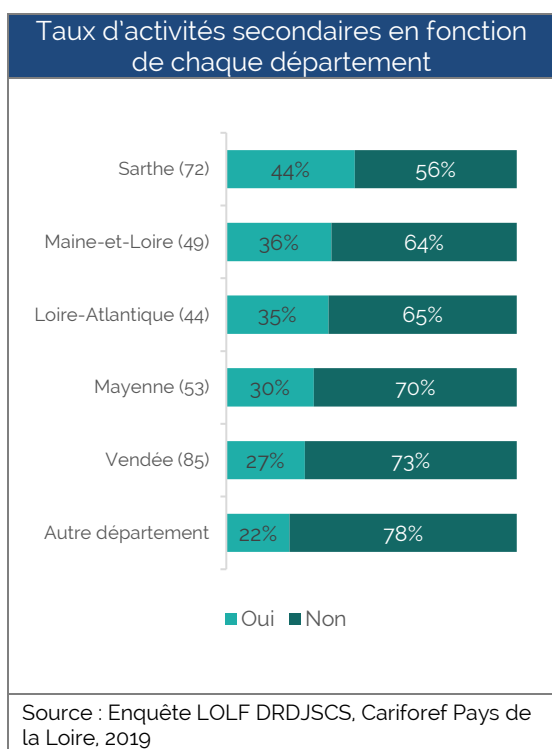


Bien que la part d'activités secondaires soit moindre pour les BPJEPS Animateur, les emplois associés génèrent en revanche une durée hebdomadaire (11h) supérieure à celle du sport (8h). Dans l'animation, il s'agit en majorité de CDD (54%) et dans le sport de

diplômés qui travaillent à leur compte (42%). A l'inverse, la durée des contrats est plus importante pour les BPJEPS Educateur sportif (13 mois) comparé aux BJPEPS Animateur (7 mois).

Par territoire, on peut constater un ratio important d'activités secondaires dans les départements de Loire-Atlantique, de la Sarthe et du Maine-et-Loire avec une part supérieure à 30%. Seule la Vendée est en retrait avec un résultat inférieur à ce seuil (27%). Dans les trois départements dans lesquels on observe les taux les plus élevés, le sport affiche une part plus significative par rapport à l'ensemble de la région. Faut-il y voir un effet de corrélation ?

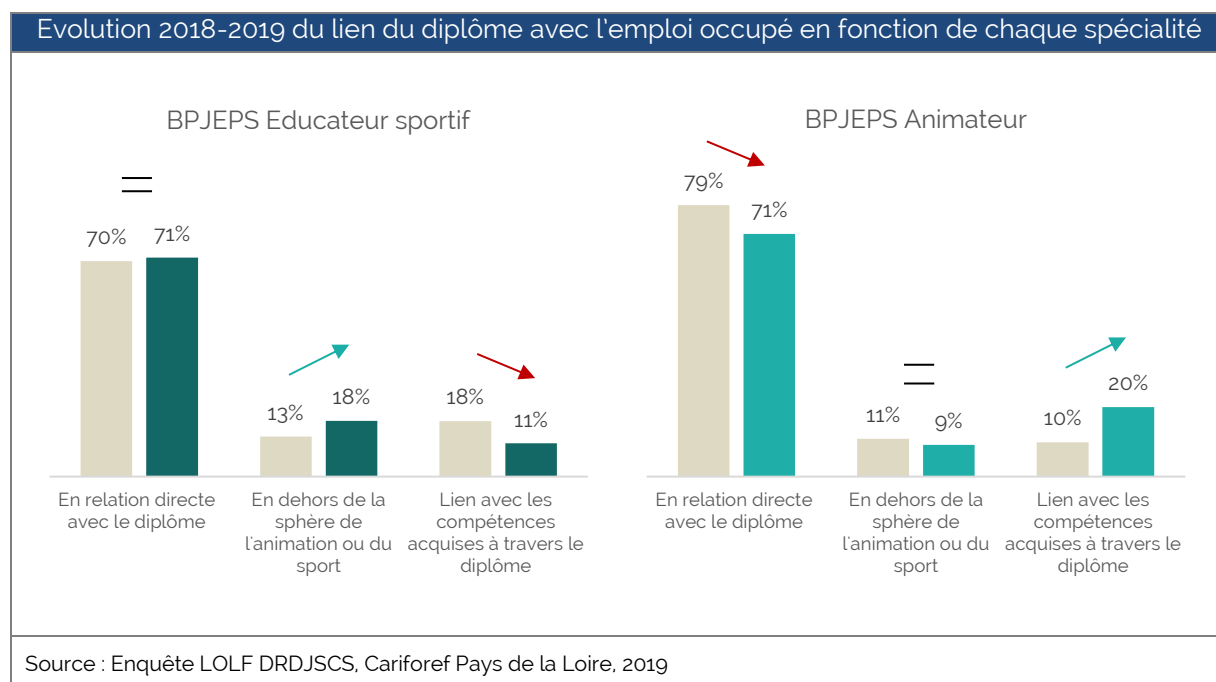
Enfin, selon la nature de l'employeur, l'exercice d'une activité secondaire peut être plus ou moins élevé. Ainsi, les diplômés BPJEPS exerçant dans une administration ont plus souvent une activité secondaire que ceux travaillant dans une entreprise privée ou une collectivité territoriale (30%). Bien que l'écart reste à confirmer, il semblerait que le recours à une activité secondaire puisse être différent selon le type de l'employeur.



6. Y a-t-il un lien entre la formation et l'emploi occupé six mois plus tard ?

Le lien direct entre la formation suivie et l'emploi exercé est réel pour sept anciens stagiaires sur dix. En majorité, il y a donc une continuité logique entre formation et profession exercée. Toutefois, on notera que 18% des BPJEPS Educateur sportif travaillent hors champ au moment de l'enquête quand ce ratio n'est que de 9% pour les BPJEPS

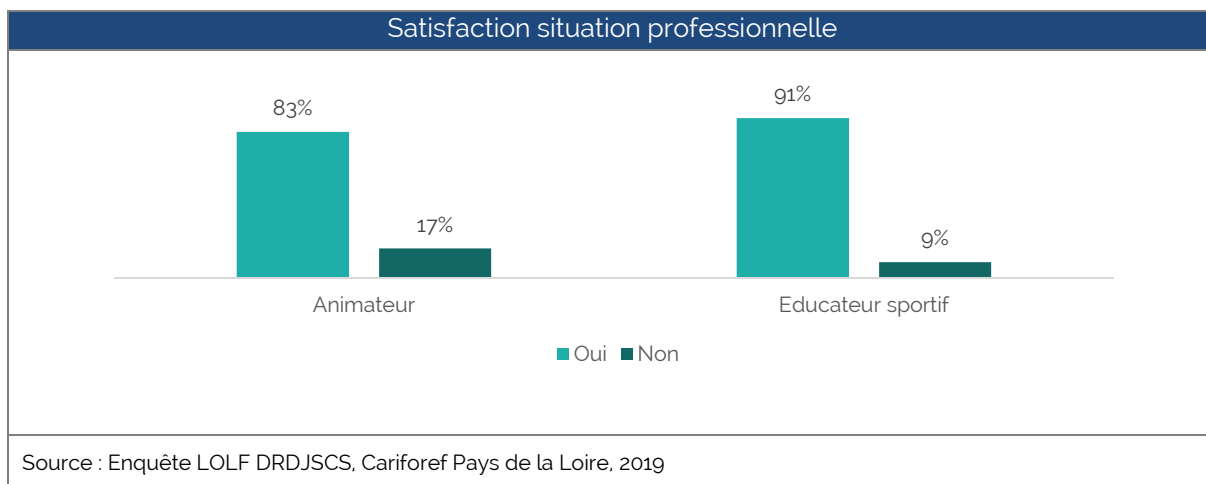
Animateur. Cet écart interroge, notamment du fait qu'il semble progresser depuis 2018 (+ 5 points). Quelle est dès lors la part de parcours choisi ou contraint dans cette observation ? Quelles en sont les raisons (salaires, conditions d'emploi...)?



7. Les diplômés BPJEPS sont-ils satisfaits de leur situation professionnelle ?

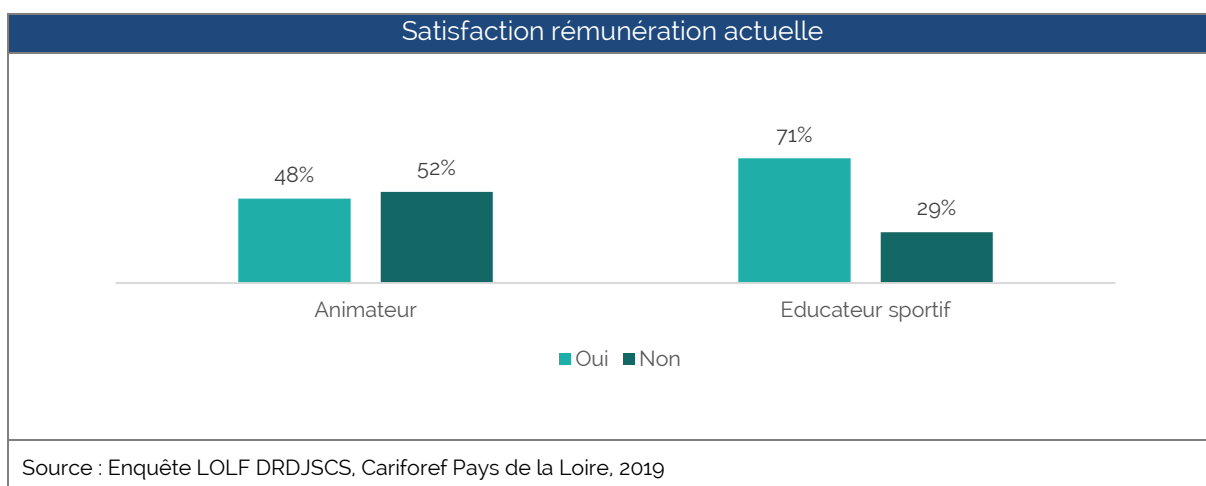
Globalement, les diplômés BPJEPS, quelque soit la spécialité, sont satisfaits de leur situation professionnelle (80 %). Bien que les chemins empruntés soient différents, la satisfaction est au rendez-vous. On souligne tout de même un écart de 9 points entre les

animateurs (83%) et les éducateurs sportifs (91%). Il y a finalement peu de rejet et un niveau de satisfaction hautement significatif pour chacune des spécialités.



Des différences apparaissent en revanche sur la rémunération avec près de trois quarts des diplômés du sport satisfaits quand un peu moins de la moitié des diplômés de l'animation expriment leur satisfaction. Les écarts de salaire observés précédemment expliquent en partie cet écart de satisfaction. Selon l'emploi occupé, quelques différences peuvent aussi exister. Ainsi, par exemple, les

directeurs d'un accueil collectif de mineurs sont seulement 45% à exprimer une satisfaction envers leur rémunération actuelle alors que chez les éducateurs sportifs, moniteurs et professeurs, ils sont près de 70% à donner une opinion positive et même 73 % pour ceux exerçant hors du champ sport et animation.



8. Un peu de méthode

Contexte et objectifs

Depuis 2008, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a institué un indicateur d'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés, qui a conduit chaque DRDJSCS à le mesurer annuellement auprès d'un échantillon représentatif de diplômés de BPJEPS.

En Pays de la Loire, la DRDJSCS mène ce travail avec l'appui du Cariforef et de son pôle Aide à la décision institutionnelle et individuelle (AD2I). Une enquête a donc été menée auprès des individus ayant obtenu leur diplôme afin de connaître leur situation professionnelle six mois au moins après l'obtention du BPJEPS.

Passation du questionnaire

L'enquête a eu lieu en janvier 2020, par téléphone, avec l'appui d'IRS Quality. Les 831 individus ayant obtenu un BPJEPS entre le 1er mai 2018 et le 30 avril 2019, dans la région des Pays de la Loire, ont été interrogés. Au total, 504 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 61 %.

Représentativité de l'échantillon

En plus d'un taux de réponse important, un redressement a été opéré afin de garantir la représentativité de la population répondante par rapport à la population interrogée, soit l'ensemble des diplômés de BPJEPS, concernant la mention du BPJEPS obtenu

| Mention | Effectifs | % |
|---|-----------|--------|
| Loisirs tous publics | 98 | 19,4% |
| Activités de la forme | 96 | 19,0% |
| Activités physiques pour tous | 79 | 15,7% |
| Activités équestres | 50 | 9,9% |
| Activités nautiques | 49 | 9,7% |
| Animation sociale | 25 | 5,0% |
| Education à l'environnement vers un développement durable | 23 | 4,6% |
| Sport automobile | 22 | 4,4% |
| Activités sports collectifs | 21 | 4,2% |
| Activités aquatiques et de la natation | 19 | 3,8% |
| Animation culturelle | 11 | 2,2% |
| Basket-ball | 10 | 2,0% |
| Activités gymniques, de la forme et de la force | 1 | 0,2% |
| Total | 504 | 100,0% |



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : Guillaume Laurent

Rédacteur : Maxime Denigot



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition [sous licence CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).